

Le Département de la Dordogne met en ligne son observatoire départemental de l'habitat

1 DOCUMENT - Publié le 28 octobre 2020

Le Conseil départemental de la Dordogne vient de mettre en ligne un Observatoire départemental de l'habitat (ODH) : <https://habitat.dordogne.fr>



20201027_CP_Observatoire_Departemental_Habitat.pdf
(.pdf, 260,5 Ko)



TÉLÉCHARGER

Depuis 2006, l'habitat constitue, en effet, l'un des axes majeurs de la politique menée par le Département. Elaboré dans le cadre du Plan départemental de l'habitat, l'Observatoire départemental de l'habitat a pour vocation d'être un outil de connaissances et d'analyses mis au service des élus et des différents acteurs de l'habitat (bailleurs, propriétaires occupants, etc.).

Il a pour objectif principal de suivre l'évolution du territoire afin de permettre de mieux identifier les besoins en matière de logement adaptés aux besoins de la population et, ainsi, de les anticiper.

Véritable trousse à outils, ce site permet, par exemple, d'accéder aux chiffres clés de l'habitat pour l'ensemble des territoires de la Dordogne.

Il sera mis à jour régulièrement afin de proposer toutes les informations et données de l'habitat aux acteurs du secteur en Dordogne, ainsi qu'aux collectivités territoriales et plus particulièrement aux intercommunalités, qui en ont besoin dans le cadre de leurs documents d'urbanisme.

Les collectivités qui ont des PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) valant PLH (Plan local d'urbanisme) ont en effet obligation d'avoir un observatoire des loyers. Cet outil est mis à leur disposition sur le site de l'Observatoire départemental de l'habitat.

Le Conseil départemental met, sur le logement et l'habitat comme dans de nombreux secteurs, son ingénierie et ses moyens techniques au service des acteurs pour les accompagner dans la mise en place de leurs projets et politiques.